



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

نواكشوط في:

الرقم:

الرئيس
LE PRÉSIDENT

**PROCES VERBAL
N° 103/CNCMP/2023
DU 13/12/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 13/12/2023 à 10h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1 °/-

Examen du projet d'avenant n°1 relatif au marché n°0092/T/004/CPMP/TAAZOUR/2022, pour la réalisation des travaux d'électrification par mini centrale solaire Photovoltaïque et réseaux électriques des localités de Aine Essavra (Adrar) et Nimlane (Tagant), Réf : lettre n°332/CPMP/TAAZOUR, reçue le 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- fournir le marché de Ouad amour présenté comme référence des prix de la MT;
- insérer le DQE du projet de l'avenant.

2 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 relatif au marché N°1013/PI/029/TAAZOUR/2023, pour l'encadrement et l'accompagnement de six (06) coopératives et de leurs AGRs au Tiris Zemmour, portant correction du numéro de compte bancaire, Réf : lettre n°333/CPMP/TAAZOUR, reçue le 07/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit projet d'avenant, sous réserve d'harmoniser sa numérotation.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

(Handwritten signatures in blue ink)

562 شارع الملك فيصل ص ب: 184 نواكشوط، موريتانيا - هاتف: +222 45 25 25 94

562, Avenue du Roi Faissal, BP: 184 - Nouakchott - Mauritanie - Tél: +(222) 45 25 25 94

3 °/-

Examen du projet d'avenant N°01 relatif au marché N°0399/T/020/CPMP/MHA/2022, pour les travaux de sécurisation et de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott à partir d'Idini (phase urgente), Réf : lettre n°337/CPMP/MHA reçue le 06/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA, approuvant ledit avenant.

4 °/-

Examen du projet d'avenant N°01 relatif au marché N°0185/T/10/CPMP/MHA/2021 pour la réalisation du deuxième module de l'usine de dessalement de l'eau de mer de Nouadhibou, Réf : lettre n°270/CPMP/MHA reçue le 06/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA, approuvant ledit avenant.

5 °/-

Examen du PPM actualisé du UGPRD au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 0000335/CPMP/MHA, reçue le 06/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

6 °/-

Examen du projet d'avenant n°1 au marché n°132/CIAIS/T/2022 relatif aux travaux de construction d'un collège de 4SDC à Ould Mbonni-Sélibaby, Réf : lettre n°270/CPMP/MHUAT reçue le 07/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT, approuvant ledit avenant.

7 °/-

Examen du projet d'avenant n°1 au marché n°0244/T/024/CPMP/MHUAT/2022, relatif aux travaux de réhabilitation du siège du ministère de l'environnement et du Développement Durable et la Direction de l'Agriculture, Réf : lettre n°342/CPMP/MHUAT reçue le 16/11/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de justifier les prix des items qui ne figurent pas dans le DQE du marché initial.

8 °/-

Examen d'un projet de marché passé par entente directe relatif à l'élaboration et la mise en place de la Stratégie Nationale de l'Habitat Urbain. Réf : lettre N°0267/CPMP/MHUAT, reçue le 05 Décembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- fournir les termes de références de la stratégie ;
- justifier les prix ;
- fournir le planning d'intervention du personnel clé ;
- fournir les CVs et diplômes du personnel clé ;
- harmoniser les noms des personnes habilitées à signer le projet marché ;
- revoir les modalités de paiement, en ce qui concerne l'avance de démarrage qui ne doit pas excéder 20% ;
- fournir les catalogues et les spécifications techniques du matériels et équipements.

9 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au marché n°072/CIAIS/T/2022, relatif à l'extension de 2 SDC à l'école N'veni-Elb adress et extension de 4 SDC à lebeyride et 2 SDC à Haye El Mahsar-Mederdra, Réf : lettre n°266/CPMP/MHUAT reçue le 06/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT, approuvant ledit avenant.

10 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au marché n°0145/T/011/CPMP/MHUAT/2022, relatif aux travaux d'achèvement des locaux du conseil régional du Brakna à Aleg, Réf : lettre n°265/CPMP/MHUAT reçue le 04/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des information présentées, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir le PV de la CPMP approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

11 °/-

Examen du PPM actualisé du MET au titre de l'année 2023, Réf : la lettre N° 000345 CPMP / MET reçue le 07/12/2023 .

Décision: Reporté

Sur la base des documents fournis, la CNCMP reporte ce dossier afin de justifier la séparation de l'activité route Barkéol – M'bout en deux marchés distincts.

12 °/-

Examen d'un rapport d'analyse déclarant infructueux la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour l'étude de faisabilité du projet PPP de développement et de sécurisation des plaques d'immatriculation des véhicules en Mauritanie. Réf : lettre N°0338/CPMP/MET, reçue le 04 Décembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPM/MET rendant ce dossier infructueux.

13 °/-

Examen d'une demande de report de la date de dépôt des offres relatives au dossier de consultation du projet PPP d'autoroute à péages reliant les villes Nouakchott et Boutilimit. Réf : lettre N° 890/SG/MET, reçue le 12 Décembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ladite demande de report.

14 °/-

Examen d'un dossier de consultation simplifiée relatif à la location de véhicules au profit du Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP). Réf : lettre N°0338/CPMP/MET, reçue le 04 Décembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la relance dudit dossier de consultation.

15 °/-

Examen du PPM actualisé du ANAC au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 000351 / CPMP/ MET reçue le 13/12/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

16 °/-

Examen du PPM actualisé du CNASS au titre de l'année 2023, Réf : la lettre N° 382 CPMP / MS / reçue le 08/12/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission des Marchés d'Investissements de la SOMELEC (CMI/SOMELEC)

17 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°01/CMI/2021 relatif à la fourniture, construction, essai, mise en service et travaux supplémentaires résultants de l'ajustement du tracé de la ligne 225 KV HT entre le poste 225kv de la centrale duale et le poste de l'OMVS à NKTT, Réf : lettre n°03567/CPM/SOMELEC du 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- fournir la traduction agréée, en langue arabe ou en français;
- authentifier les documents portant modification du nom de l'entreprise.

18 °/-

Examen de la demande d'avis de non objection sur le projet d'avenant n°03 au marché n°09/CMI/2017, portant sur les prestations d'ingénierie pour le suivi, le contrôle et la supervision des travaux du projet de construction d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulenouar, portant sur prolongation du délai, Réf : lettre n°3569/CPMP/SOMELEC reçue le 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir le marché initial.



19 %/-

Examen du projet d'avenant n°04 au Marché N°01_CMI_2017 portant sur la réalisation clé en mains des lignes 225_90 kv Nouakchott _Nouadhibou lot 1, **Réf :** lettre n°3565/CPM/SOMELEC reçue le 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- fournir la traduction agréée, en langue arabe ou en français;
- authentifier les documents portant modification du nom de l'entreprise.

20 %/-

Examen du projet d'avenant n°03 au marché n°06_CMI_2019_ portant sur la fourniture essai et mise en service de la ligne 225kv de la centrale duale et le poste OMVS à Nouakchott, **Réf :** lettre n°3566/CPM/SOMELEC reçue le 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- fournir la traduction agréée, en langue arabe ou en français;
- authentifier les documents portant modification du nom de l'entreprise.

21 %/-

Examen du projet d'avenant n°02 au marché n°10/CMI/2019, relatif à la fourniture et montage des lignes 225 KV entre le poste 225KV de la centrale nord et keur per et les postes associés, portant changement de dénomination sociale de l'entreprise, **Réf :** lettre n°3568/CPM/SOMELEC reçue le 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- fournir la traduction agréée, en langue arabe ou en français;
- authentifier les documents portant modification du nom de l'entreprise.

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE)

22 %/-

Examen du projet d'avenant au marché N°1028/F/006/CPMP/MENRSE/2023 relatif à l'acquisition des uniformes scolaires destinés aux élèves du fondamental (lot1) et son avenant N°1 concernant acquisition de 3340 uniformes scolaires complémentaires pour les garçons, portant sur l'autorisation de la réception partielle, **Réf :** lettre n°080/CPMP/MENRSE du 05/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE, approuvant ledit avenant.

23 %/-

Examen du projet d'avenant au marché N°1029/F/007/CPMP/MENRSE 2023 relatif à l'acquisition des uniformes scolaires destinés aux élèves du fondamental (lot12) et son avenant N°1 concernant l'acquisition de 3400 uniformes scolaires complémentaires pour filles, portant sur l'autorisation de la réception partielle, **Réf :** lettre n°080/CPMP/MENRSE du 05/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE, approuvant ledit avenant.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

24 %/-

Examen du projet d'avenant N°1 au Contrat de travaux N°0732 T 008 CPMP-ANESP 2023, relatif aux travaux de construction d'une école de 4 SDC à REG PK 12/Rosso, portant sur le redéploiement des travaux supplémentaires et la prolongation du délai, **Réf :** lettre n°097/CPMP/ANESP reçue le 06/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP, sous réserve de :

- inclure dans l'objet de l'avenant le changement de site et la prolongation de délai;
- corriger le tableau de l'incidence financière tel que rapporté dans la conclusion;
- prévoir dans le corps de l'avenant un article sur le changement de site.

25 %/-

Examen d'un dossier de consultation simplifiée relatif à l'acquisition de cinq (5) véhicules 4x4. **Réf :** lettre N°098/CPMP/ANESP, reçue le 06 Décembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- fournir un PPM actualisé comprenant le montant estimé du marché ;
- fournir le PV de la CPMP approuvant ce dossier ;
- insérer la liste des fournisseurs au niveau du dossier de consultation ;
- plafonner les pénalités de retard à 10 % au lieu de 7%.

x

7

E

SB

f

ch

26 °/-

Examen du projet d'avenant n°2 au contrat n°0192/ T /004 /CPMP-ANESP/2023, relatif aux travaux de construction de 6SDC à Nimlane 1, portant sur le changement de domiciliation bancaire du titulaire du marché, Réf : lettre n°097/CPMP/ANESP du 06/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- l'attestation de non engagement de la BAMIS BANK
- l'avenant n°1.

27 °/-

Examen du projet d'avenant N°1 au Contrat de travaux N°1021/T/022/CPMP-ANESP /2023, pour les travaux de construction d'une école de 06 SDC à El Mabrouk /Mderdre/Trarzades, portant sur le redéploiement et la prolongation de délai, Réf : lettre n°097/CPMP/ANESP reçue le 06/12/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP, sous réserve de :

- insérer dans l'objet de l'avenant le changement de site et la prolongation de délai;
- corriger le tableau de l'incidence financière tel que rapporté dans la conclusion;
- prévoir dans le corps de l'avenant un article sur le changement de site.

28 °/-

Examen du PPM actualisé du ANESP au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 0000096 reçue le 06/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de renseigner la colonne des montants pour l'ensemble des actions figurants dans ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (MCIAT)

29 °/-

Examen du complément d'information relatif au Projet PPP du Guichet Unique du Commerce Extérieur; Réf. lettre n°90/MCIAT-DEPC/P-PPP-GUCE reçue le 08 décembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à ce dossier de consultation.

Commission de Passation des Marchés Publics de MAADEN (CPMP/MAADEN)

30 °/-

Examen du projet de marché relatif à l'équipement du futur siège de l'agence MAADEN Mauritanie: (Matériel informatique); Réf: Lettre N°31 CPMP/MAADEN reçue le 06 décembre 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit projet de marché passé avec SOMA.TP pour un montant de 5 973 000 MRU et un délai de 30 jours.

31 °/-

Examen du projet de marché relatif à l'équipement du futur siège de l'agence MAADEN Mauritanie: (Mobilier de bureaux); Réf: Lettre N°31 CPMP/MAADEN reçue le 06 décembre 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAADEN approuvant ledit projet de marché passé avec SMCIP.SARL pour un montant de 13 968 000 MRU et un délai de 30 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

32 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°296/1379/CPMP/DPEF/PASEBII/2023, relatif à l'Acquisition des unités informatiques complètes pour les COGES, portant sur la correction d'une erreur sur le montant du marché, Réf : lettre CPMP/DPEF reçue le 05/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- expliquer la différence entre le montant du marché et celui de la notification;
- fournir le rapport d'évaluation;
- fournir le PV d'attribution.



33 °/-
Examen du PPM révisé du DPEF au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 052 / CPMP / DPEF / reçue le 14/12/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)

34 °/-
Examen du PPM actualisé du ETER au titre de l'année 2023, Réf : lettre N° 000333 CPMP/ ETER / reçue le 07/12/2023 .

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- le mode de consultation simplifié pour l'une des actions actualisées n'est pas approprié pour ce type de prestation de service.
- les dates de lancement et d'attribution concernant les actions actualisées ne sont pas harmonisées.

35 °/-
Examen d'un dossier de consultation simplifiée relatif à la location d'une centrale d'enrobé complète avec son personnel pour la fourniture des enrobés sous trémie dans le cadre de la réalisation des travaux du projet de mobilité de Nouakchott. Réf : lettre N°0334/CPMP/ETER, reçue le 06 Décembre 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/ETER, car ce mode n'est pas approprié.

Commission de Passation de Marchés Publics de Mauritanie Airlines (CPMP/MAI)

36 °/-
Examen d'additif N° 2 PPM du / MAI / au titre de l'année 2023 , Réf : lettre N° 008/2023 / CPMP/ MAI / reçue le 11/12/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAI approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Centre d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux (CPMP/CAMEC)

37 °/-
Examen du Projet de Marché passé par ED avec EP.DIS pour achat de médicaments T3; Réf. lettre n°662/CPMP/CAMEC/P reçue le 11 décembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP reporte ce dossier afin de:

- justifier que les prix sont raisonnables.
- confirmer la disponibilité de fonds pour le dépassement du budget prévisionnel.
- harmoniser le délai d'exécution (trois mois sur la page de garde du projet contrat alors que ce même délai est de 12 mois dans l'article 4 du projet de contrat).

LE PRESIDENT
Mohamed Elkory CHEINE

Les signataires:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

